



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Pour diffusion immédiate**

#### ***Rappel aux parents concernant l'inscription de leur enfant à la maternelle***

**Rimouski, le 11 mars 2014** – La Commission scolaire des Phares rappelle aux parents dont l'enfant aura 5 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre 2014 qu'ils doivent l'inscrire dès maintenant au préscolaire pour septembre prochain.

La Commission scolaire des Phares constate que des parents n'ont pas encore effectué cette démarche, et ce, même si la date limite pour l'inscription était fixée au 25 février 2014. Les parents dont l'enfant aura 5 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre 2014 doivent donc procéder à l'inscription de leur enfant le plus rapidement possible.

Comme il s'agit d'une première inscription, la Commission scolaire ne possède aucun dossier sur l'enfant. C'est pourquoi le processus d'inscription doit être initié par les parents. Pour inscrire son enfant à la maternelle, on doit se présenter à l'école de son quartier. Si l'école offre les services d'une maternelle de 4 ans, les parents peuvent également demander l'admission de l'enfant.

Le certificat de naissance de l'enfant est requis pour l'admission. On peut se le procurer (grand format) en remplissant un formulaire et en l'acheminant à l'adresse suivante :

Le Directeur de l'état civil  
2535, boulevard Laurier  
Québec (Québec) G1V 5C6

Ce formulaire est disponible dans les écoles, les CLSC, au palais de justice et dans la majorité des Caisses Desjardins. On peut également en obtenir un en composant le 1 800 567-3900 ou au [www.etatcivil.gouv.qc.ca](http://www.etatcivil.gouv.qc.ca).

## **À propos de la Commission scolaire des Phares**

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.